



**CCI ALSACE
EUROMÉTROPOLE**

Monsieur le Président
Communauté de Communes
du Pays de Saverne
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Dossier suivi par :
Romane HAUSWALD
Chargée de missions
Direction Attractivité et Développement des Territoires
Tél : +33 7 61 72 83 06
Courriel : r.hauswald@alsace.cci.fr

Strasbourg, le 10 décembre 2024

Objet : Avis CCI Alsace Eurométropole
Projet de Modification n°1 du PLU de Sommerau

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 22 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis de la CCI Alsace Eurométropole sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sommerau.

Nous saluons votre engagement en faveur de l'attractivité de votre commune, notamment sur le plan économique. Permettre l'échelonnement de l'urbanisation des zones, comme la zone IAUX, contribuera au développement harmonieux du territoire. Cette approche facilite la réalisation des projets tout en limitant les blocages potentiels liés à la rétention foncière. Dans ce contexte, la CCI salue votre volonté de garantir la cohérence globale des projets d'aménagement.

L'examen du dossier, transmis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, n'appelle pas d'autres observations de notre part.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Attractivité et Développement
des Territoires
CCI Alsace Eurométropole

Olivier SCHMITT